

CREYS-MÉPIEU

Un budget ambitieux sans recours à l'emprunt ni hausse de la fiscalité



L'équipe municipale était au complet pour le dernier conseil de la mandature. Photo Séverine Poëte

Le conseil municipal s'est tenu en mairie le mercredi 4 mars. Les délibérations ont porté presque exclusivement sur le budget de la commune.

Pas de changement en 2026 pour les taux des impôts directs communaux. Pas de recours à l'emprunt ni hausse de la fiscalité.

• Budget d'investissement

Le budget d'investissement s'élève à 7 410 824 €, ce montant est exceptionnellement important grâce à des subventions. Les principaux investissements vont porter sur l'aménagement des espaces extérieurs à Faverges et à Creys pour 1 478 408 € ; la rénovation du stade synthétique pour 710 000 € ; la rénovation de la Maison de Mépieu pour 554 729 € ; les travaux voirie et enfouissement des réseaux à Pusigneu et le Devin pour 2 167 950 € ; le premier déploiement de vidéosurveillance à Faverges et Pusigneu pour 350 000 € ; la réhabilitation de la Maison Radix pour 480 033 € ; le réseau d'eaux pluviales à Malville lié aux travaux de la régie des eaux pour 270 000 € ; la rénovation de la mairie pour 593 784 € ; la révision du PLU pour 50 000 €.

• Budget annexe pour la zone de Malville et les locations des diverses activités artisanales et commerciales

Approbation du compte financier de l'exercice 2025 avec un résultat global de clôture en excédent de 675 244 €.

Affectation des résultats de l'exercice 2025 : l'excédent de fonctionnement capitalisé est de 288 587 €.

Approbation du budget primitif de l'exercice 2026 : fonctionnement : 279 694 € - investissement 725 244 € - les travaux principaux porteront sur la rénovation du bâtiment du 109 rue de la Molle.

• **Budget annexe Lotissement Les Vernes Le Devin**

Approbation du compte financier unique de l'exercice 2025 avec un résultat de clôture 2025 en excédent de 120 314 €. Approbation du budget primitif de l'exercice 2026 : fonctionnement : 245 358 €, investissement : 125 043 €.

• **Baux d'habitation**

Révision du tarif de location au mètre carré avec une hausse de 0,79 %. Le tarif passe donc à 7,81 € le m² pour toute nouvelle location communale résidentielle à compter du 1^{er} mars 2026.

• **CCAS**

Vote d'une subvention et reversement au budget du CCAS pour 10 000 €.

• **Questions diverses**

Validation de TE38 pour l'installation d'une borne électrique sur le parking en face de l'école.